

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

20 Septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 14 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt septembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, C. BIOLAY, M. GIRIAT, S. MANFRINI, Y. DUMAS, M. GALLET, J. DAZIN, M-C. ROCH, G. MASRARI, W. DELAVENNE, Michèle GALLET, M. GRENIER, P. GUINOT, J. DIZERENS, H. GRANGE, M. CHALENDAR

Absents : D. GANNE, M. FOURNIER, A. HERRING,

Absents excusés: O. GUICHARD, F. KHIAR, A. BOUSSER, R. OTZENBERGER, V. KRYK, L. VAUTHIER, J-M. PALINIEWICZ, C. TOWNSEND,

Procurations : F. KHIAR à G. MASRARI, O. GUICHARD à C. BIOLAY, V. KRYCK à S. MANFRINI, C. TOWNSEND à M. GIRIAT, A. BOUSSER à J-F. OBEZ, R. OTZENBERGER à W. DELAVENNE, J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative

12. Urbanisme – Dénomination d'une nouvelle impasse – Impasse des sources de l'Ouye

La commune a délivré trois permis de construire rue de Genève et rue des Sources de l'Ouye.

Pour répondre à l'orientation d'aménagement sectorielle « Ancienne Gendarmerie », ces trois permis ont été délivrés avec l'obligation pour les aménageurs, de prévoir un accès par la rue des Sources de l'Ouye (ancienne rue de la gendarmerie), et de créer une voirie spécifique pour les sorties d'immeubles, sur la parcelle AT n° 12. Cette obligation permet, en accord avec les services routiers du Département, de ne sortir par la RD 1005 que par une seule sortie, celle de la rue des sources de l'Ouye.

Il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom de cette nouvelle voie à créer.

La dénomination des voies communales, et principalement celle à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Compte tenu que cette future impasse sera le prolongement de la « Rue des sources de l'Ouye », il est proposé au conseil municipal de la nommer « Impasse des Sources de l'Ouye »

Après avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **VALIDE** la dénomination suivante pour cette nouvelle voirie : « Impasse des sources de l'Ouye »

Fait à Ornex, le 24 septembre 2021

Jean-François OBEZ

Certifié exécutoire le : 24 septembre 2021

Affiché le : 24 septembre 2021



Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.